



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités
territoriales
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par
VERBRUGGHE Roseline
03.84.77.71.43
roseline.verbrugghe@haute-
saone.gouv.fr

Compte-rendu de la commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non dangereux de FAVERNEY

Mercredi 15 octobre 2014

Cette réunion présidée par Mme Martine PERNEY, directrice des collectivités territoriales et du cadre de vie représentant le préfet de la Haute-Saône, s'est tenue salle des mariages à Faverney et fut précédée d'une visite sur le site.

Etaient présents :

Mme BEURTHEY Isabelle, conseillère municipale, représentant la commune d'AMANCE,
M. CACHOT Jean-Luc, riverain,
M. CORRADINI Eric, président de France Nature Environnement 70,
Mme CHERRIER Isabelle, préfecture – SIDPC,
M. DEVAUX François, représentant l'association CPEPESC-FC,
M. FLEURENTIN Eric, DREAL – responsable de l'unité territoriale Centre,
M. HECK Michel, adjoint représentant la commune de MENOUX,
M. HYENVEUX Daniel, représentant la DDT,
M. LAURENT Guy, vice-président représentant la Fédération de pêche 70,
M. LOYON Joël, riverain,
ADC PENNERAD Jean-Paul, représentant le SDIS 70,
M. SCHIPMAN Benoît, DREAL – Subdivision Centre 1,
M. GEORGES Daniel, maire de FAVERNEY,
Mme LE MINOUX Amélie, ingénieur environnement – Société SITA Centre-Est,
Mme ORSAT Emilie, chargée de communication – Société SITA Centre-Est,
M. PUGIN Jean-Paul, conseiller général du canton d'AMANCE,
M. PETITFILS Roland, maire de MERSUAY,
M. VEJUX Luc, SITA Centre Est, responsable du site de FAVERNEY,
Mme VERBRUGGHE Roseline, préfecture, bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques,
chargée du secrétariat,
Mme VIENNET Dominique, préfecture - chef du bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques.

Absent excusé :

M. GARRET Yves, maire de MENOUX.

Mme PERNEY ouvre la séance en remerciant tout d'abord les membres présents d'avoir répondu à l'invitation du préfet, ainsi que M. GEORGES maire de FAVERNEY pour son accueil en mairie de FAVERNEY, salle des mariages.

L'ordre du jour en est le suivant :

I – Bilan du rapport de l'inspection des installations classées du 07/05/2014

II – Rapport d'activité 2013 du centre de stockage de déchets non dangereux exploité par SITA Centre-Est à Faverney

III – Présentation du projet de valorisation du biogaz sur le site

IV – Questions diverses.

Le compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site du 27 juin 2013 est approuvé.

I - Bilan de l'inspection des installations classées

La visite d'inspection a eu lieu le 7 mai 2014. Aucune non conformité n'a été constatée à cette occasion (rapport joint en annexe).

M. FLEURENTIN félicite le chef de centre pour la tenue exemplaire du site.

M. SCHIPMANN rappelle que cette inspection était destinée à examiner :

- les suite données à la visite d'inspection du 26 mars 2013,
- l'admission des déchets sur la base du bilan annuel 2013,
- la prévention de la pollution de l'eau et plus particulièrement les eaux de ruissellement,
- l'aménagement du site.

II – Rapport d'activité de SITA sur le site de FAVERNEY

La présentation en est faite par M. VEJUX responsable du centre de FAVERNEY sur la base du document joint en annexe pour la période 2013.

L'exposé repose sur les points suivants :

- Les tonnages enfouis en 2013

57 264,90 tonnes ont été réceptionnées en 2013 constituées majoritairement de DIB ultimes d'origine franc-comtoise et dans une très moindre proportion des Vosges et du Haut-Rhin. Le trafic routier s'est échelonné en moyenne et selon les mois, entre 12 et 17 camions/jour.

- Le bilan d'exploitation du site

Les alvéoles 11, 12 et 13 du casier 2 sont arrivées en fin d'exploitation et l'alvéole 18 est en cours d'exploitation.

Le casier n° 3 a été créé entre octobre 2013 et juin 2014.

En outre, sont actuellement engagés des travaux de reprise et de mise en œuvre de nouvelles couvertures géosynthétiques.

Les différents prélèvements et analyses réalisés semestriellement par un laboratoire extérieur a pu démontrer que l'exploitation du site n'a pas eu d'impact en 2013 sur la qualité des eaux souterraines. Une surveillance des eaux de ruissellement est également effectuée selon un contrôle en continu et analyses hebdomadaires avant rejet. Il s'agit des eaux contenues dans les bassins de recueil des eaux pluviales (bassins B0 et B1).

Les eaux de surfaces sont aussi contrôlées en amont des zones de rejets. Des prélèvements et des analyses sont assurés par un laboratoire extérieur trimestriellement.

Aucun impact du site sur les eaux de surface n'a été enregistré en 2013.

Il est rappelé que les lixiviats sont traités en station d'épuration. Avant d'être évacués, ils seront prochainement stockés en citerne le temps de réception des résultats d'analyse. Une surveillance des effluents gazeux est par ailleurs effectuée journalièrement.

L'observatoire « odeurs » mis en place en 2007 est toujours actif. Aucun signalement n'a été enregistré à ce titre en 2013.

S'agissant du suivi environnemental du site, des propositions ont été faites pour le réaménagement progressif du site en vue de sauvegarder et développer l'accueil de la faune et de la flore. Des travaux sont prévus à l'automne 2014 sur les zones à l'entrée du site. Le projet global de réaménagement sera présenté en mairie de Favorney.

II – Projet de valorisation du biogaz sur le site

SITA Centre Est propose de mettre en place sur son installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Favorney (70) un dispositif de traitement mobile des lixiviats avec évaporation des eaux traitées.

Le traitement in situ des lixiviats permettra de réduire les flux de camions circulant sur la route pour transporter les lixiviats jusqu'à la station d'épuration de Dole apte à les traiter.

L'évaporation des eaux traitées sera réalisée en utilisant l'énergie thermique disponible sur la torchère (= unité de brûlage du gaz de fermentation des déchets, appelé « biogaz »).

Cette évaporation permettra d'éviter les rejets liquides vers le milieu naturel.

Il est à noter que les rejets liquides d'eaux traitées ne sont actuellement pas autorisés par l'arrêté préfectoral. En outre, le milieu récepteur des eaux de rejet de l'ISDND est particulièrement sensible puisqu'il s'agit d'une zone dite « ZNIEFF » (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique).

Ainsi, SITA Centre Est a choisi l'alternative d'utiliser l'énergie thermique fournie par la torchère pour évaporer ces eaux traitées et garantir l'absence totale d'impact sur le milieu récepteur particulièrement sensible.

Les rejets atmosphériques, d'ores et déjà autorisés et contrôlés conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation, ne seront pas modifiés. Le risque de légionelles sera nul du fait de la température de vaporisation sécurisée et supérieure à 100°C.

L'exploitant met en avant que ce dispositif permettra de :

- réduire la circulation de camions sur la route,
- valoriser l'énergie thermique du biogaz pour assurer le « zéro » rejet liquide en direction de la ZNIEFF,
- ne pas modifier les rejets atmosphériques actuels.

Au terme de cette présentation, la présidente invite les membres présents à faire part de leurs observations ou questions.

M. CORRADINI souligne que le nouveau dispositif destiné à valoriser le biogaz consistera en fait à évaporer l'eau des lixiviats et permettra ainsi de réduire les coûts de transport à destination de la station d'épuration. Il considère qu'il s'agit là d'une rationalisation économique des lixiviats et non d'une véritable valorisation. C'est un dispositif qui permettra d'être conforme à la réglementation qui imposera prochainement de traiter les lixiviats.

M. VEJUX indique que le coût de traitement s'élèvera à environ 40€ par m3 pour cette installation mobile.

L'adjudant chef PENNERAD précise, en complément des informations données au cours de la réunion du 27 juin 2013, qu'en vertu de leur protocole, un chef de groupe ne se déplace qu'à partir de quatre engins diligentés sur les lieux. Cependant, sur ce type d'installation où un plan d'établissement répertorié existe et qui a été mis à jour en juillet 2013 avec un nouveau plan d'intervention avec les pompiers locaux, un chef de groupe du SDIS pourrait intervenir en vue d'un soutien logistique en cas de sinistre.

En réponse à M. le maire de Favorney, il est précisé que l'ISDND de Favorney n'est pas à même de recevoir des déchets dangereux.

Par ailleurs, M. VEJUX indique que les consignes seront rappelées aux transporteurs, tant sur l'aspect de la propreté que sur celui de la sécurité dans la traversée des villages.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11H45. La présidente remercie les membres présents pour leur participation.

La présidente,



Martine PERNEY